

d'administration, dans la note de réponse d'EDF au projet d'OPA de l'Etat. Puis, le 8 novembre, ce sera à l'Autorité des marchés financiers

de l'Etat actionnaire pour les dividendes d'EDF, au point qu'ils ont été « jugés déraisonnables par la Cour des comptes ». Pour parve-

niens de l'Etat cet etc, en compensation de l'augmentation de la quantité d'électricité nucléaire que l'énergéticien doit revendre à bas prix à ses concurrents dans le

à 42 € le megawattneure depuis 2012, pour l'essentiel) une grande partie de son électricité produite par un parc nucléaire à moitié indisponible. EDF a estimé son

(avec les Océanes, obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes). Dans cette même note, l'Etat français se dit « mobilisé » pour s'oppo-

cabinet Finexsi et de l'AMF (EDF). **Prochain rendez-vous : le 27 octobre**, projet de note en réponse d'EDF à l'offre de l'Etat, avec l'avis de l'expert indépendant.

Un prix jugé « inéquitable » par les associations montées au créneau



Hervé Chefdeville, secrétaire général d'Energie en Actions



Colette Neuville, présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam)

Qui représentez-vous parmi les actionnaires minoritaires d'EDF ?

— Hervé Chefdeville. Energie en Actions est à l'origine une association de salariés et d'anciens salariés d'EDF, créée en 2006. Il en existe deux autres, EDF EAS (Actionariat salarié) et l'Adas (Association de défense des actionnaires salariés d'EDF et GDF). Nous considérons que notre association est la plus importante en nombre d'adhérents. Nous en avons plusieurs centaines jusqu'au 17 juillet et le communiqué annonçant notre intention de porter plainte au pénal contre l'Etat pour « mise en diffi-

« Nous avons déposé une plainte contre X le 31 août »

Hervé Chefdeville

culté de l'entreprise ». Depuis, de nombreux actionnaires individuels non salariés nous ont rejoints, attirés par les arguments que nous avons alors mis en avant. Nous avons mis à leur disposition sur le site Internet d'Energie en Actions un bulletin non pas d'adhésion mais de soutien, un soutien qui est aussi financier [la contribution minimale est de 10 € pour l'année en cours].

— Colette Neuville. Un bon nombre d'actionnaires individuels nous ont rejoints durant l'été, après ma première lettre [datée du 21 juillet] au président de l'AMF. Les autres minoritaires sont des fonds aux profils différents, français et étrangers, de long terme ou plus court-termistes. Peu d'actionnaires, parmi eux, ont participé à la dernière augmentation de capital.

Vous jugez inéquitable le prix de 12 € par action annoncé par l'Etat dans son projet d'OPA simplifiée sur EDF. Vos estimations ressortent au-dessus de ce montant pour une « opération blanche » pour l'actionnaire ayant acquis ses titres lors de la privation de 2005. Comment les justifiez-vous ?

— C. N. Ce que nous visons, c'est une amélioration de l'offre, non un dédommagement du préjudice subi. Le prix de 12 € n'est pas équitable. Si le cours de Bourse d'EDF, premier critère de valorisation retenu dans le projet d'OPA déposé auprès de l'AMF, est tombé aussi bas, c'est en bonne partie le résultat de décisions qui relèvent de l'Etat : dans son rôle de régulateur, comme pour la fixation du prix de l'Arenh, et dans son rôle d'actionnaire, comme pour la distribution de dividendes jugés déraisonnables par la Cour des comptes. Ce n'est pas parce qu'il a fait des erreurs qu'il doit proposer un prix de misère aux actionnaires. Pour que la renationalisation d'EDF soit une opération blanche pour les minoritaires, en partant d'un prix d'introduction de 32 € par action, il

faut déduire de ce dernier tous les dividendes reçus depuis 2005, soit un total de 15,42 €. Je n'ai pas tenu compte des augmentations de capital car les actionnaires n'y ont pas forcément participé.

— H. C. A la différence de l'Adam, nous avons pris en compte l'ensemble des flux, achats et ventes d'actions, augmentations de capital et dividendes, pour l'Etat et les actionnaires minoritaires, ce qui nous conduit à un prix de 15,03 €. Ce n'est qu'un prix minimal afin que les minoritaires retrouvent leur mise avant impôts. Dans la note que nous adressons à l'expert indépendant, nous rappelons également que l'ensemble des manques à gagner pour l'entreprise sur 2020-2022 représente un montant de 15,1 milliards d'euros, soit 3,88 € de plus par action. Nous demandons également que les actions au dividende majoré de 10 % bénéficient d'un prix supérieur. On peut évaluer une entreprise par l'actualisation de ses dividendes futurs, mais c'est un critère qui n'a pas été retenu par l'Etat.

Quelles actions avez-vous engagées pour faire entendre vos arguments ?

— H. C. Nous avons déposé, le 31 août, une plainte au pénal contre X (qui vise en réalité l'Etat, responsable d'un certain nombre des difficultés de l'entreprise) auprès du tribunal judiciaire de Paris. Si nous n'obtenons pas de réponse dans un délai de trois mois, il nous sera possible de déposer de nouveau une plainte, avec constitution de partie civile. Si jamais elle est instruite, nous pourrions demander un dédommagement pour spoliation. Nous continuons d'examiner toutes les options.

Nous avons par ailleurs finalisé un document d'une dizaine de pages qui comprend un certain nombre de remarques et d'observations effectuées ces dernières années et en rapport avec la note déposée le 4 octobre par l'Etat auprès de l'Autorité des marchés financiers.

« Ce n'est pas parce que l'Etat a fait des erreurs qu'il doit proposer un prix de misère aux actionnaires »

Colette Neuville

Nous avons aussi adressé notre document à l'AMF et à certains administrateurs dits indépendants d'EDF.

— C. N. Il faut agir auprès de ceux qui vont décider de notre sort. Tout dépend maintenant de l'expert et de l'AMF. J'ai rédigé cette semaine une lettre à l'expert indépendant pour l'interroger sur la pertinence des critères de valorisation qui ont été retenus dans les documents accompagnant le dépôt de l'offre à l'AMF et sur la prise en compte du préjudice de 8,34 milliards d'euros qu'EDF estime avoir subi dans le cadre de l'Arenh. Je le demande aussi dans une lettre adressée au conseil d'administration d'EDF.

Enfin, j'ai adressé une troisième lettre à l'Autorité des marchés financiers en insistant sur le fait qu'elle doit apprécier l'équité du prix proposé pour l'offre de retrait. L'AMF suit en général les recommandations des experts indépendants et des conseils d'administration, mais il faut qu'elle tienne compte de la demande d'indemnisation d'EDF [concernant les 8,34 milliards]. — PROPOS RECUEILLIS PAR CÉCILE LE COZ